

---

---

# ÉTUDE DES CRÉDITS

**2014-2015**

---

---

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS  
PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION**



# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

---

#	TABLE DES MATIÈRES
---	--------------------

---

*Seules les questions concernant le ministère du Travail font partie de la Table des matières*

2. Liste de toutes les formations, conférences, ateliers, journées d'activités, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014. Indiquer :
  - a) le lieu ;
  - b) le coût ;
  - c) la ou les dates de participation ;
  - d) le nombre de participants ;
  - e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;
  - f) le nom de la formation ou de l'activité.
3. Sommes dépensées en 2012-2013 et 2013-2014 (et prévisions pour 2014-2015) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
4. Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2012-2013 et 2013-2014, en indiquant pour chacun :
  - a) son mandat;
  - b) la liste des membres;
  - c) le budget dépensé;
  - d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres;
  - e) les résultats atteints.
5. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère en 2012-2013 et 2013-2014 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.
6. Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir des ministères et organismes dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour chacune des années financières 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Fournir également le détail de toute autre demande de compressions du Conseil du Trésor auprès du ministère ou un de ses organismes. Ventilation par année, par ministère et organismes ainsi que par compressions réalisées et à venir.
7. Liste et copie de tous les sondages effectués en 2012-2013 et 2013-2014, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.
8. Liste et copie de tous les avis, juridiques et autres, commandés en 2012-2013 et 2013-2014 par le ministère ou le cabinet du ministre en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception.
9. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2012-2013 et 2013-2014. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.
10. Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par sous-contrats, en 2012-2013 et 2013-2014.

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

---

#	TABLE DES MATIÈRES
---	--------------------

---

11. Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 :
  - a) la liste de tous les concours et tirages effectués ;
  - b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;
  - c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours.
  
12. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014 :
  - a) le nom de toutes les campagnes;
  - b) les coûts de ces campagnes;
  - c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ;
  - d) les dates de diffusion de la campagne;
  - e) les objectifs visés par chaque campagne.
  
13. Pour 2012-2013 et 2013-2014, la liste des programmes de financement ou de subventions du ministère, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun :
  - a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention ;
  - b) le nom du ou des organismes bénéficiaires ;
  - c) le montant qui leur a été accordé.
  
14. Pour les conflits de travail recensés au Québec par le ministère du Travail, fournir pour les années 2012-2013 et 2013-2014 les données suivantes :
  - a) le nombre de conflits de travail;
  - b) la durée moyenne de ces conflits;
  - c) le nombre de demandes de médiation;
  - d) le nombre de médiateurs nommés par le ministère;
  - e) les antécédents professionnels de ces médiateurs (carrière syndicale, patronale, fonctionnaire, professeur, avocat patronal/syndical) ;
  - f) l'initiateur de la demande de médiation (syndical ou patronal ou autre) ;
  - g) les coûts engendrés par ces demandes de médiation.
  
22. Concernant les avis émis par le ministère du Travail, pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, fournir les données suivantes :
  - a) la liste de tous les avis de non-conformité qui ne respectent pas la loi.
  
23. Liste et copie de toutes les recherches commandées en 2012-2013 et 2013-2014 en incluant les coûts et les appels d'offre.
  
24. Liste des avis demandés par le ministre ou le gouvernement au Comité consultatif du travail et de la main d'œuvre (CCTM) et copie des avis transmis au cours des deux dernières années en indiquant l'état des travaux en cours.
  
25. Liste et copie des avis réalisés à l'initiative du CCTM au cours des deux dernières années et en cours.
  
26. Nombre de plaintes traitées par le CCTM concernant les arbitres de griefs, nombre de décisions rendues et nombre de cas en délibéré au cours des deux dernières années.
  
27. Détails sur les comptes de dépenses, incluant la date, le montant de la dépense, et la nature de la dépense, de tous les membres du cabinet du Ministre, pour 2012-2013 et 2013-2014.

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 2

**Titre :**

Liste de toutes les formations, conférences, ateliers, journées d'activités, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2012-2013 et 2013-2014. Indiquer :

- a) le lieu ;
- b) le coût ;
- c) la ou les dates de participation ;
- d) le nombre de participants ;
- e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;
- f) le nom de la formation ou de l'activité.

Vous référer à la question 7 des demandes de renseignements généraux de l'Opposition.

**SOURCE :** MESS – Direction générale adjointe des ressources humaines (2014-06-11)

**VALIDATION :** MESS – Direction générale adjointe des ressources financières (2014-06-12)

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 3

#### Titre

Sommes dépensées en 2012-2013 et 2013-2014 (et prévisions pour 2014-2015) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Le ministère du Travail est en entente de services avec le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) pour ses ressources informationnelles.

Sommes dépensées en 2013-2014 : **1 721 026 \$**

Répartition par catégories :

- Services de base : **1 169 701 \$**
- Services d'amélioration continue : **108 330 \$**
- Plan opérationnel triennal d'évolution (POTÉ) : **442 995 \$**

**SOURCE :** Bureau des permis et des projets spéciaux (2014-06-12)

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 4

**Titre :**

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2012-2013 et 2013-2014, en indiquant pour chacun :

- a) son mandat ;
- b) la liste des membres ;
- c) le budget dépensé ;
- d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres ;
- e) les résultats atteints.

NOM DU COMITÉ	MANDAT	MEMBRES	BUDGET DÉPENSÉ	REPRÉSENTANT(S) MINISTÉRIEL(S)
Comité de vigie sur la référence de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Examiner l'ensemble du système de référence de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction lors de sa première année de mise en œuvre et d'en évaluer l'impact sur l'intimidation et la discrimination.</li><li>▪ Donner son avis sur toute question que lui soumet le ministre relativement à l'application de la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction (2011, chapitre 30), notamment sur la conformité des normes de conduite prévues au code d'éthique d'une association avec les objectifs de la Loi.</li><li>▪ Dépôt d'un rapport au terme des travaux.</li><li>▪ Durée du mandat : 15 novembre 2012 au 9 décembre 2014.</li></ul>	<p>Budget du 15 nov. 2012 au 9 déc. 2014 : 311 914 \$</p> <p>Montant dépensé en 2013-2014 : 74 222 \$</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Claudette Carbonneau 17 359 \$ (coordonnatrice)</li><li>▪ Matthias Rioux 45 337 \$</li><li>▪ Jean Cournoyer 11 526 \$</li></ul>		Françoise Dion, secrétaire du Comité

NOM DU COMITÉ	MANDAT	MEMBRES	BUDGET DÉPENSÉ	REPRÉSENTANT(S) MINISTÉRIEL(S)
Groupe de travail interministériel sur l'harmonisation de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (Loi R-20) aux lois et règlements du domaine agricole	Évaluer la nécessité et l'opportunité d'harmoniser la définition de ferme prévue à la Loi R-20 à celles du domaine agricole que l'on trouve dans les lois et règlements relevant du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.	Ministère du Travail Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	Aucun	- Nicolas Beauchemin - Michel Sauvé
Groupe de travail interministériel sur l'harmonisation de la Loi R-20 aux lois et règlements du domaine agricole	Évaluer la nécessité et l'opportunité d'harmoniser la définition d'exploitation agricole de la Loi R-20 aux lois et règlements du domaine agricole.	– Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec – Ministère du Travail	Aucun	– Nicolas Beauchemin – Michel Sauvé <u>RESPONSABLE : MTRAV</u>
Comité sur la rémunération des cueilleurs de framboises et de fraises	Analyser l'ensemble des paramètres de la rémunération au rendement des salariés de cette industrie afin de leur assurer un niveau de rémunération adéquat.	– Ministère du Travail – Commission des normes du travail – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec – Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – Comité d'action des non-syndiqué(e)s (CANOS) – Au Bas de l'échelle – Union des producteurs agricoles – Association des producteurs de fraises et de framboises	Aucun	– Steve Audet – Josée Marotte <u>RESPONSABLE : MTRAV</u>
Comité interministériel sur le deuil périnatal	Identifier des pistes de solution concernant la problématique soulevée par le deuil périnatal et examiner les impacts législatifs et financiers que soulèvent ces pistes de solution.	– Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Ministère du Travail – Commission des normes du travail – Ministère de la Santé et des Services sociaux	Aucun	– Steve Audet – Josée Marotte <u>RESPONSABLES : MTRAV et MESS</u>

NOM DU COMITÉ	MANDAT	MEMBRES	BUDGET DÉPENSÉ	REPRÉSENTANT(S) MINISTÉRIEL(S)
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ministère de la Famille</li> <li>– Ministère des Finances</li> <li>– Conseil de gestion de l'assurance parentale</li> </ul>		
Comité bipartite de coordination de l'Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction	<p>Surveiller l'application de l'entente, promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs, et l'accès aux chantiers et traiter toute autre question pertinente.</p> <p><u>Résultats</u> : Maintien d'un climat harmonieux entre le Québec et l'Ontario en ce qui a trait à la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ministère du Travail</li> <li>– Commission de la construction du Québec</li> <li>– Régie du bâtiment du Québec</li> <li>– Ministère du Travail de l'Ontario</li> <li>– Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario.</li> </ul>	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Anne Parent, sous-ministre adjointe aux Politiques et à la Recherche</li> <li>– Michel Sauvé</li> </ul> <p><u>RESPONSABLES :</u> <u>MTRAV et ONTARIO</u></p>
Comité bipartite de coordination de l'Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Nouveau-Brunswick sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction	<p>Surveiller l'application de l'entente, promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs, et l'accès aux chantiers et traiter toute autre question pertinente.</p> <p><u>Résultats</u> : Maintien d'un climat harmonieux entre le Québec et le Nouveau-Brunswick en ce qui a trait à la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ministère du Travail</li> <li>– Commission de la construction du Québec</li> <li>– Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick</li> </ul>	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Anne Parent, sous-ministre adjointe aux Politiques et à la Recherche</li> <li>– Michel Sauvé</li> </ul> <p><u>RESPONSABLES :</u> <u>MTRAV et N.-B</u></p>
Comité interministériel sur la révision triennale des impacts de l'évolution du salaire minimum	<p>Définir un cadre de référence afin de guider les décisions relativement à l'évolution du salaire minimum et proposer un processus qui faciliterait la prise de décision.</p> <p>Réaliser une analyse triennale des impacts de l'évolution du salaire minimum et une consultation lorsque le ratio entre le salaire minimum et le salaire horaire moyen excède 0,47 ou lorsqu'un projet de modification du salaire minimum a pour effet d'accroître ce ratio.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ministère des Finances</li> <li>– Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale</li> </ul> <p><u>Observateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Commission des normes du travail</li> <li>– Secrétariat à la condition féminine</li> </ul>	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Louis Tremblay, Directeur de la recherche et de l'innovation en milieu de travail</li> <li>– Mame-Cheikh-Ibra Ngom</li> </ul> <p><u>RESPONSABLE : MTRAV</u></p>

SOURCE : Bureau de la sous-ministre (2014-06-11)

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 5

**Titre :**

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère en 2012-2013 et 2013-2014 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

#### RÉPARTITION DU PERSONNEL OCCASIONNEL PAR REGROUPEMENT

Secteur du Ministère	2013-2014 (au 2 avril 2014)	
	Nbre	%
Secrétariat général	2	25,0 %
Bureau d'évaluation médicale (BEM)	2	25,0 %
Direction générale des politiques et de la recherche (DGPR)	4	50,0 %
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>100,0 %</b>

En 2013-2014, le nombre d'employés occasionnels est de 8, ce qui représente 6,5 % de l'effectif du Ministère. De plus, parmi les 4 recrutements réguliers effectués cette année, 2 occasionnels ont été régularisés, d'où un taux de titularisation de 50,0 %.

Source : données extraites du SAGIP à la paie 1 (effectif en lien d'emploi au 2 avril 2014).

SOURCE : MESS - DGARH (2014-06-10)

VALIDATION : MESS – DGARF (2014-06-12)

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 6

**Titre :**

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir des ministères et organismes dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour chacune des années financières 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, et 2015-2016. Fournir également le détail de toute autre demande de compressions du Conseil du trésor auprès du ministère et organismes ainsi que par compression réalisés et à venir.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor,  
et ce, pour tous les ministères et organismes.

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 7

**Titre :**

Liste et copie de tous les sondages effectués en 2012-2013 et 2013-2014, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.

Aucun sondage n'a été réalisé.

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 8

#### Titre

Liste et copie de tous les avis, juridiques et autres, commandés en 2012-2013 et 2013-2014 par le ministère ou le cabinet du ministre en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception.

Les avis juridiques demandés par le ministère ou le cabinet du ministre sont protégés par le secret professionnel en vertu de l'article 9 de la Charte des droits et libertés, lequel prévoit ce qui suit :

« 9. Chacun a droit au respect du secret professionnel.

Toute personne tenue par la loi au secret professionnel et tout prêtre ou autre ministre du culte ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés en raison de leur état ou profession, à moins qu'ils n'y soient autorisés par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.

Le tribunal doit, d'office, assurer le respect du secret professionnel. »

(nos soulignements)

Le droit au secret professionnel appartient au gouvernement et lui seul peut y renoncer.

La Loi sur le ministère de la Justice prévoit à son article 3 que « Le ministre de la Justice est le juriconsulte du lieutenant-gouverneur et le membre juriconsulte du Conseil exécutif du Québec. ». C'est à ce titre qu'il donne ses avis juridiques aux divers ministères.

Le ministère ou ministre qui a demandé un avis juridique ne peut prendre la décision de renoncer à la protection du secret professionnel au nom du gouvernement. Le ministre de la Justice doit être consulté à ce sujet. Généralement, le ministre de la Justice ne renonce pas à la protection du secret professionnel parce que la diffusion des avis juridiques risquerait de nuire sérieusement aux intérêts de l'État. En effet, la communication des avis juridiques pourrait causer préjudice à des politiques gouvernementales, à des procédures judiciaires actuellement en cours ainsi qu'aux moyens de défense du procureur général du Québec ou à d'autres intérêts de l'État.

De plus, nous portons à votre attention que l'article 214 du Règlement de l'Assemblée nationale énonce que :

« 214. **Dépôt du document** – Lorsqu'un ministre cite, même en partie, un document, tout député peut lui demander de le déposer immédiatement. Le ministre doit s'exécuter, sauf s'il juge que cela serait contraire à l'intérêt public. ».

Pour ces raisons, nous ne pouvons donner suite à votre demande de vous communiquer la liste et copie de tous les avis juridiques demandés en 2012-2013 et 2013-2014 par le ministère du Travail ou le cabinet dans le cadre de l'étude des crédits.

Pour les avis demandés à l'externe, les informations sont détenues par le ministère de la Justice du Québec et c'est ce ministère, par l'intermédiaire du secteur des mandats à la pratique privée de la Direction générale des affaires juridiques et législatives, qui peut y répondre.

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 9

Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2012-2013 et 2013-2014. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

#### **TRADUCTION (lettres et textes) :**

2013-2014 :

Anne McBryde : 370,50 \$

Versacom : 120,72 \$

**SOURCE :** MESS-Direction adjointe au budget (2014-06-13)

**VALIDATION:** MESS - Direction générale adjointe des ressources budgétaires, financières et matérielles (2014-06-13)

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 10

**Titre :**

Mandats donnés à la Société québécoise des infrastructures pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par sous-contrat, en 2012-2013 et 2013-2014

**Emplacement :** 200, chemin Sainte-Foy, Québec

**Coût des travaux :** 19 375 \$

**Emplacement :** 35, Port-Royal, Montréal

**Coût des travaux :** Aucune dépense n'a été engagée pour des aménagements et des travaux.

**Emplacement :** 500, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal

**Coût des travaux :** Aucune dépense n'a été engagée pour des aménagements et des travaux.

**SOURCE :** MESS – Direction des ressources matérielles (2014-06-12)

**VALIDATION :** MESS – Direction générale adjointe des ressources financières (2014-06-12)

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 11

**Titre :**

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 :

- a) la liste de tous les concours et tirages effectués ;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours.

Aucun concours, tirage ou remise de prix.

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 12

**Titre :**

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014 :

- a) le nom de toutes les campagnes;
- b) les coûts de ces campagnes;
- c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ;
- d) les dates de diffusion de la campagne;
- e) les objectifs visés par chaque campagne.

Il n'y a eu aucune dépense pour des campagnes de publicité et de sensibilisation en 2013-2014.

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 13

**Titre :**

Pour 2012-2013 et 2013-2014, la liste des programmes de financement ou de subventions du ministère, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou de l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun :

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention ;
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires ;
- c) le montant qui leur a été accordé.

**Lutte contre le travail au noir :**

Commission de la construction du Québec	4 727 643 \$
Commission de la santé et de la sécurité du travail	500 000 \$
Régie du bâtiment du Québec	1 200 000 \$
<b>Total pour 2013-2014</b>	<b><u>6 427 643 \$</u></b>

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

#### # Fiche : RP 14

Pour les conflits de travail recensés au Québec par le ministère du Travail, fournir pour les années 2012-2013 et 2013-2014 les données suivantes :

- le nombre de conflits de travail;
- la durée moyenne de ces conflits ;
- le nombre de demandes de médiation :
- le nombre de médiateurs nommés par le Ministère;
- les antécédents de ces médiateurs (carrière syndicale, patronale, fonctionnaire, professeur, avocat patronal/syndical);
- l'initiateur de la demande de médiation (syndical ou patronal ou autre);
- les coûts engendrés par ces demandes de médiation.

	2013-2014
a) Nombre d'arrêts de travail (conflits) <i>Le deuxième nombre inclut les dossiers de compétence fédérale.</i>	80/80
b) Durée moyenne de ces arrêts de travail (conflits)	147,9 jours ouvrables 204,4 jours calendrier
c) Nombre de demandes de médiation-conciliation qui touchent des dossiers d'arrêt de travail. <i>La conciliation est volontaire depuis 1977; la nomination est faite sur demande d'une partie.</i>	65
d) Nombre de médiateurs-conciliateurs nommés par le Ministère dans ces dossiers-là. <i>Ces nominations ont permis de prendre en charge la totalité des demandes.</i>	13

#### e) Antécédents professionnels des médiateurs en %

Année	Syndical	Patronal	Autres
2013-2014	40 %	37 %	23 %

#### f) Initiateur de la demande de médiation

Année	Syndical	Patronal	Demande conjointe ou nomination de la ou du Ministre
2013-2014	15	11	39

#### g) Les coûts engendrés par ces demandes de médiation

Inclus dans les dépenses globales de la Direction générale des relations du travail.

SOURCE : Sous-ministre au relations du travail (2014-06-16)

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 22

**Titre :**

Concernant les avis émis par le ministère du Travail, pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, fournir les données suivantes :

a) la liste de tous les avis de non-conformité qui ne respectent pas la loi.

Le ministère du Travail n'émet pas d'avis de non-conformité.

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 23

**Titre :**

Liste et copie de toutes les recherches commandées en 2012-2013 et 2013-2014 en incluant les coûts et les appels d'offres.

Aucune recherche n'a été commandée en 2013-2014.

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 24

**Titre :**

Liste des avis demandés par le ministre ou le gouvernement au Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) et copie des avis transmis au cours des deux dernières années en indiquant l'état des travaux en cours.

**2013-2014**

Avis sur la nomination de commissaires à la Commission des lésions professionnelles.

Avis concernant une nouvelle nomination à la vice-présidence de la Commission des lésions professionnelles.

**SOURCE :** Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (2014-06-13)

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 25

**Titre :**

Liste et copie des avis réalisés à l'initiative du CCTM au cours des deux dernières années et en cours.

**2013-2014**

Aucun avis réalisé pour cet exercice.

**SOURCE :** Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (2014-06-13)

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 26

**Titre :**

Nombre de plaintes traitées par le CCTM concernant les arbitres de griefs, nombre de décisions rendues et nombre de cas en délibéré au cours des deux dernières années.

**2013-2014**

Plaintes traitées : 3

Décisions rendues : 3

Cas en délibéré : 0

**SOURCE :** Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (2014-06-17)

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2014-2015

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA DEUXIÈME OPPOSITION

# de fiche : RP 27

**Titre :**

Détails sur les comptes de dépenses, incluant la date, le montant de la dépense et la nature de la dépense, de tous les membres du cabinet du Ministre pour 2012-2013 et 2013-2014.

Année 2013-2014

La ministre du Travail en poste en 2013-2014, Madame Agnès Maltais, était également ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les frais liés aux comptes de dépenses étaient sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

**SOURCE :** MESS - Direction des opérations financières et contractuelles (2014-06-11)

**VALIDATION :** MESS - Direction générale adjointe des ressources financières (2014-06-12)